

**Commission sur l'avenir de  
l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois**

**Mémoire de**

**l'Association de la relève agricole  
du Bas-Saint-Laurent**



**Rimouski, mai 2007**

# L'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent

## Présentation générale de l'organisme

L'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL) est une organisation sans but lucratif, autonome et indépendante d'esprit, de nature professionnelle légalement constituée depuis 1981 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., 1977, chapitre S-40). Cette association régionale réunit sept groupes locaux de relève agricole qui totalisent ensemble près de 250 membres actifs, âgés de 16 à 34 ans, répartis sur tout son territoire de travail, c'est-à-dire le « Bas-Saint-Laurent UPA » qui va de Rivière-du-Loup (exclu) à Les Méchins, en passant par le Témiscouata et la Vallée de La Matapédia.

L'ARABSL est elle-même affiliée d'une part à la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et, d'autre part, à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ).

## Ses objets

L'Association a pour but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et plus particulièrement de :

- a) grouper la relève agricole et lui donner une association propre au moyen de laquelle ses membres pourront étudier leurs problèmes, proposer des solutions à ces problèmes et défendre l'intérêt général de leur profession;
- b) informer la relève agricole sur toutes questions qui la concernent et plus particulièrement sur les questions d'établissement et autres sujets reliés à la relève agricole;
- c) représenter la relève agricole où ses intérêts sont en jeu et où il est loisible à l'Association de le faire;
- d) collaborer au développement et à la bonne marche des organismes professionnels économiques et sociaux du milieu agricole;

- e) faire connaître et rehausser l'image de la profession agricole dans l'ensemble de l'opinion publique;
- f) contribuer au développement, sous toutes les formes et par tous les moyens appropriés, de la formation professionnelle, technique, économique et sociale de ses membres;
- g) contribuer à l'épanouissement et à la formation de ses membres;
- h) favoriser la mise sur pied de comités spéciaux qui conseilleraient l'Association dans la poursuite de ses objectifs pour l'étude de certaines questions ou l'organisation d'activités appropriées;
- i) fournir les services qui peuvent être organisés au niveau de l'Association et promouvoir les services professionnels ou autres offerts aux fédérations auxquelles elle peut être affiliée.

Enfin, il est pertinent de présenter le sommaire du plan de travail de l'ARABSL pour l'année 2006-2007.

« L'ARABSL doit travailler dans le but d'atteindre certains objectifs qui seront communs à l'ensemble de ses affiliés et de ses membres.

Ainsi, tous les dossiers qui traiteront, de près ou de loin, du transfert des entreprises agricoles et de l'établissement des jeunes en agriculture seront jugés prioritaires dans le champ d'activité de l'Association.

Dans ce sens, la nécessité d'assurer une bonne représentation et de la visibilité des jeunes de la relève partout où il sera loisible de le faire est toute justifiée.

Afin de bien jouer son rôle, l'ARABSL doit s'assurer que la circulation de toute l'information pertinente se fasse rapidement et aisément.

L'ARABSL est un lieu de regroupement, un lieu d'expression des besoins de la relève. Il importe de lui préserver une bonne crédibilité afin qu'elle consolide et maintienne le certain pouvoir et l'influence qu'elle peut avoir sur les décideurs du milieu.

Enfin, de par la nature de leur profession et mode de vie bien particulier, les jeunes de la relève s'assurent, par leur organisation, que l'aspect social ne soit pas négligé. La fierté de la profession d'agriculteur passe certainement par un solide sentiment d'appartenance au milieu et l'ARABSL doit y jouer un rôle. »

Les priorités de travail pour l'année 2006 - 2007 sont :

- 1) Maintenir des liens solides entre les membres, les groupes et l'Association en :
  - tenant une rencontre groupes / ARABSL (table régionale) ;
  - organisant une activité sportive et socioculturelle intergroupes ;
  - organisant une visite, de tous les groupes, par un représentant de l'Association en collaboration avec la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.
  
- 2) Promouvoir le mouvement de la relève agricole en :
  - faisant connaître aux membres les avantages liés au membership tant à l'ARABSL qu'à la FRAQ ;
  - améliorant les connaissances des membres sur le fonctionnement du mouvement.
  
- 3) Organiser le concours Agri-Génie régional et en combinant un voyage exploratoire à la finale provinciale.
  
- 4) Poursuivre les activités de représentation pertinentes qui permettent à l'Association de se tenir au fait de tout ce qui concerne la relève et d'entretenir de bonnes relations avec nos partenaires et collaborateurs.
  
- 5) Finaliser le projet-pilote « Des outils pour l'établissement des jeunes en agriculture au Bas-Saint-Laurent ».
  
- 6) Consolider les liens avec la Section jeunesse du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.
  
- 7) Soutenir le comité voyage ARABSL dans la réalisation du projet de voyage de formation agricole en France.

## Les idées des jeunes du milieu agricole du Bas-Saint-Laurent

---

### À propos de la Commission

D'entrée de jeu, l'ARABSL constate que la CAAAQ, à tout le moins à l'intérieur de son document de consultation, s'est bien peu penchée sur l'établissement, ses difficultés, ses réussites et ses échecs. Pourtant, il est bien évident pour n'importe quelle personne, du milieu agricole ou non, que la capacité de la relève à jouer son rôle déterminera l'avenir et le dynamisme de l'agriculture. Ainsi, il n'y a à peu près aucune question directe et même indirecte portant sur le thème de l'établissement et de la relève. Un peu dommage...

Cependant, nous considérons tout de même le travail de la CAAAQ des plus pertinents étant donné l'état de l'agriculture et nous avons confiance autant envers vous et le personnel de la Commission qu'envers nos élus politiques et fonctionnaires pour saisir toutes ces propositions, en faire une bonne analyse et mettre en œuvre une véritable politique qui redonnera à l'agriculture ses lettres de noblesse et qui assurera au Québec et à la ruralité un dynamisme lié à la présence de fermes prospères et en santé.

---

Afin de bien se comprendre, mentionnons que nous utilisons généralement dans le présent texte le terme « transfert » dans le cas de passation d'une entreprise existante à une relève apparentée ou non et le terme « établissement » dans le cas de création de nouvelles entreprises.

---

Nous aborderons à l'intérieur de notre présentation trois éléments principaux :

1. la question de la planification du transfert et de l'établissement ;
2. les banques de fermes sans relève et de relèves sans ferme ;
3. la transférabilité des entreprises.

### Planification du transfert et de l'établissement

L'une des importantes préoccupations du mouvement de la relève consiste à maintenir le nombre actuel de fermes, voire à l'augmenter. Pour y arriver, il existe deux avenues : réussir d'une part le plus grand nombre de transferts possible et d'autre part rendre faisable la création de nouvelles entreprises, et ce, dans toutes les productions, celles sous gestion de l'offre comme celles en émergence.

Un grand nombre de démantèlements ou d'échecs de transfert s'expliquent par des carences au niveau de la planification du transfert et de l'organisation des ressources humaines.

Combien de fois avons-nous vu des entreprises démantelées à cause de mésententes entre les cédants et la relève ? Ou encore des encans malgré la présence d'une relève et de parents qui voudraient bien, mais dont la situation financière personnelle ou de l'entreprise ne permet pas un transfert alors que tout aurait été possible avec un petit minimum de préparation ?

Les gens du milieu agricole ont mis en place des structures il y a déjà une dizaine d'années pour aider à éviter ces situations : les centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA). Portés à bout de bras par des administrateurs bénévoles et des employés convaincus, en constante recherche de financement pour assurer leur viabilité, à la merci des changements de mode de financement des services-conseils, ils ont malgré cela réussi à démontrer l'absolue nécessité de leur présence auprès des utilisateurs.

Nous considérons qu'il n'y a aucune raison justifiant la sous-utilisation des services d'accompagnement du genre CRÉA sinon qu'une mauvaise connaissance de ces services par le milieu ou des coûts trop élevés aux yeux de certains.

Nous poussons même l'idée de rendre obligatoire le passage de tout établissement ou transfert en agriculture par une structure telle nos CRÉA. Cette obligation rendrait les établis admissibles à l'ensemble des programmes d'aide à l'établissement.

Puisqu'il faut évaluer la justesse des interventions de l'État, il nous semblerait tout simplement pertinent de mettre toutes les chances du côté du bénéficiaire en lui imposant des mesures qui donnent, depuis une dizaine d'années, des résultats probants. On parle bien entendu des services d'encadrement et d'accompagnement professionnels des CRÉA.

Ce processus, à travers le CRÉA, contribuerait à démontrer le sérieux des aspirants agriculteurs.

Comme on le constate, les CRÉA sont pour nous une réponse à bien des maux associés aux difficultés de transfert et d'établissement. Leur expertise est grande, reconnue mais pas suffisamment connue. Nous souhaitons qu'enfin vienne le jour où ils cesseront de passer tout leur temps en quête de financement et où ils se consacreront entièrement à leur mission première : encadrer les transferts et les établissements en général. On pourrait même avantageusement élargir leur mandat comme nous le verrons plus loin.

Pour ce qui est de l'établissement de relève non apparentée, on constate que ce genre de promoteur doit obligatoirement faire une excellente planification technico-économique, y consacrant l'essentiel de sa préparation mais qu'il ne s'attarde pas aux impératifs humains se rattachant à des changements si importants dans une vie. Sait-on réellement ce que ça implique de devoir travailler à l'extérieur en même temps que l'on doit agrandir l'entreprise et au moment où l'on fonde une famille ? Voilà un exemple de réalités auxquelles on ne s'attarde que trop peu.

Ce genre de jeunes ne se sent pas concerné par de telles réflexions alors qu'il devrait l'être davantage. Il ne sait pas ce que cette nouvelle réalité exige, ce que ces nouvelles responsabilités impliquent. Le parrainage ou mentorat, qui a fait l'objet d'un vaste projet-pilote dans notre région, s'est clairement identifié comme un instrument de planification par excellence.

Comment ? Notre parrainage, ayant au cœur de sa démarche le développement de l'être humain et non de l'entreprise, complète l'offre d'encadrement des jeunes de la relève. Nos dyades parrains parrainés créent une solide relation de confiance qui permet au parrain de faire réfléchir sérieusement les jeunes sur leurs objectifs de vie et sur les moyens qu'ils mettent en œuvre pour y arriver. Il leur fera éviter ces petites erreurs, anodines dans le cas d'une entreprise en vitesse de croisière, mais trop coûteuse pour celle en démarrage. Encore une fois, le CRÉA est l'organisation toute désignée pour opérer un tel réseau.

Dans le fond, ce que l'on dit c'est qu'il faut aller vers une approche plus horizontale du transfert et de l'établissement, regrouper sous un même toit l'ensemble des services et des personnes concernées, créer, depuis le temps qu'on le dit, un véritable guichet unique pour le transfert et l'établissement.

### *Banque de fermes sans relève et de relève sans ferme*

Un autre élément qui apparaît primordial dans l'atteinte des objectifs de maintien du nombre d'entreprises, c'est d'éviter de perdre de bons candidats et de bonnes fermes, ce qui peut sembler un peu simpliste mais qui est quand même fondamental.

Pour être efficace, ce genre de banque doit être mise à jour de façon très régulière et entretenue avec uniformité. Cette standardisation et cette concentration de l'information permettront aux deux clientèles de trouver plus aisément et avec confiance chaussure à son pied. Ce réseau se doit d'être crédible et reconnu.

À qui, une fois de plus, pensons-nous ? Aux CRÉA, bien entendu, qui disposent déjà d'une partie de ces précieuses informations.

Les CRÉA pourraient devenir ni plus ni moins qu'une formidable agence de rencontre entre la relève et les fermes à la recherche de pérennité.

### *Transférabilité des entreprises*

- *Régime d'épargne-transfert et fonds de pension*

Un élément sur lequel nous aimerions que la Commission se penche implique des changements au régime fiscal. Évidemment, ce que nous avancerons ici est plus facile à soutenir quand on représente 250 jeunes en moyenne âgés de 25 ans...

Il est actuellement plus intéressant financièrement et tellement plus simple de démanteler que de transférer une entreprise. Un coup de fil à son fiscaliste puis à l'encanteur et voilà, le tour est joué. Il faut inverser la situation, que l'abandon d'une ferme en production se fasse par dépit, à défaut d'autres solutions.

Il faut des avantages fiscaux favorisant clairement le transfert au détriment des démantèlements. Par exemple, une différenciation sur l'exemption pour gain en capital selon le fait d'un démantèlement ou d'un transfert. Ou encore, un régime d'épargne-transfert, semblable aux régimes d'épargne-études, où la part de l'État ne devient encaissable que s'il y a transfert. Un tel régime pourrait jouer un rôle déterminant et très incitatif. Du coup, on règle en bonne partie le problème des fonds de pension tout en évitant des subventions illégales aux yeux de l'OMC. Ce concept de régime dont on parle

depuis un certain temps, pourrait même jouer un double rôle : celui de garantir un minimum de revenu pour les cédants et celui d'offrir le fonds nécessaire à l'alimentation d'un programme de prêt, le capital patient.

- *Surendettement et surcapitalisation*

Le surendettement et la surcapitalisation sont de dangereux pièges pour le monde agricole en général et pour la relève plus particulièrement parce qu'elle habituellement plus fragile ; parce que les marges de manœuvre sont encore plus minces et parce que le droit à l'erreur n'existe pas. De plus, ces deux réalités empêchent ou rendent invivables soit la création d'entreprise, soit des transferts.

Le capital patient, un prêt aux modalités avantageuses genre sans intérêt ou avec taux d'intérêt progressif, pourrait certainement et avantageusement être géré par La Financière agricole du Québec. Encore une fois, nous témoignons avoir analysé, lors de la réalisation d'un projet d'incubateur d'entreprises agricoles en région, des scénarios où une simple diminution du taux d'intérêt aurait transformé des projets impossibles en projets difficiles...

Une des principales causes du surendettement est souvent liée à la machinerie et aux quotas dans certaines productions. Voilà que tout récemment les producteurs de lait et d'œufs de consommation se responsabilisaient et donnaient le ton en modifiant radicalement leur système de façon à offrir de nouveaux espoirs à leur relève. Concernant la machinerie, une des solutions que nous privilégions tient au développement des formules de coopératives d'utilisation de machineries agricoles, les CUMA. Nous proposons d'offrir à ces dernières des taux d'intérêt préférentiels et encore davantage de soutien technique de la part du MAPAQ. Les CUMA pourraient, par exemple, se prévaloir du programme de capital patient à perpétuité.

## Conclusion

---

Un projet d'incubateur d'entreprises agricoles réalisé en région nous a permis de constater la présence de fermes et de producteurs très intéressés soit à la poursuite de leurs opérations, soit à donner un fameux coup de pouce à la relève. On a aussi vu d'excellents jeunes aspirants agriculteurs, formés et réalistes. Les opportunités existent autant pour les cédants que pour la relève, les conditions gagnantes existent mais ne sont pas réunies. Il faut que les contacts se fassent.

Les CRÉA doivent devenir le guichet unique pour tout ce qui touche l'établissement et le transfert.

Finalement, nous croyons que peu importe ce qui ressortira des travaux de la Commission, l'important sera de ne jamais oublier que nous produisons des denrées alimentaires qui répondent aux besoins de nos consommateurs et que ceux-ci, par leur choix, influenceront nos méthodes, nos orientations, notre production. Ce que l'on souhaite, c'est une véritable symbiose entre le consommateur et le producteur. Qu'ils sentent bien que notre sort dépend d'eux, et que leur alimentation et la vitalité des régions dépendent de nous.

Conscients que c'est de notre avenir dont il est question, nous sommes confiants, optimistes et nous sommes prêts à relever de nouveaux défis, comptez sur nous.

Merci